

HSBC Responsible Investment Funds

Rapport Extra Financier ESG du fonds HSBC RIF – Europe Equity Green Transition

Données au 31 décembre 2024



Sommaire

Année 2024	2
• HSBC RIF – Europe Equity Green Transition au 31 décembre 2024	3
• Performances au 31 décembre 2024	5
• Activités d’engagement initiées sur l’année 2024	8
Annexes	12
• Glossaire	
• Informations Importantes	



Année 2024

HSBC RIF – Europe Equity Green Transition au 31 décembre 2024

Le fonds **HSBC Europe Equity Green Transition** s'adresse aux clients désireux d'orienter leur épargne vers des entreprises qui participent à la **transition énergétique**. Son objectif d'investissement est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans un portefeuille d'actions émises par des entreprises ayant une part significative de leurs activités en lien avec le thème de la **transition énergétique et écologique**.

Au 31/12/2024, le fonds bénéficie des **3 labels** ci-dessous :



Le label ISR vise à concilier performance économique et impacts sociaux et environnementaux en finançant des entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le **Label ISR** constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Tous les compartiments HSBC RIF ont reçu le Label ISR. Ce Label confirme que nous appliquons une méthodologie ESG robuste pour analyser et sélectionner les entreprises, et en tant qu'investisseur responsable par le biais de notre engagement auprès des émetteurs, des votes en assemblées générales et de la transparence de nos communications.



Le **Label Greenfin** vise à encourager les investissements destinés à financer l'économie verte. Les entreprises sélectionnées se consacrent à la création et au financement d'activités vertes.

Cette certification garantit que les produits financent réellement des activités présentant des avantages environnementaux mesurables. HSBC RIF - Europe Equity Green Transition a été récompensé du Label Greenfin par Novethic, expert indépendant agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire. Cette certification garantit aux investisseurs la transparence et la qualité des caractéristiques environnementales de la stratégie de gestion.



Le label définit des exigences minimales pour les produits financiers durables, Febelfin (Fédération belge du secteur financier) a développé une norme de qualité incarnée par le label **"Towards Sustainability"**. HSBC RIF – Europe Equity Green Transition et HSBC RIF – SRI Euroland Equity (depuis octobre 2020) ont reçu le label belge « Towards Sustainability ». L'ensemble des piliers durables (E, S et G) sont pris en considération. Un fonds "green" uniquement axé sur des considérations environnementales ne pourra pas l'être.

Au 1^{er} janvier 2025 HSBC Global Asset Management (France) a décidé de conserver uniquement le label Greenfin et de renoncer aux labels ISR et Towards Sustainability pour le fonds HSBC RIF – Europe Equity Green Transition. En effet, les exigences des 3 labels ne sont plus propices à la multi-labellisation et le label Greenfin nous paraît plus pertinent et plus exigeant sur la thématique transition verte, alors que les labels ISR et Towards Sustainability sont des labels plus généralistes. A compter du 21 mai 2025, le fonds a changé de nom pour devenir HSBC RIF – Europe Equity Green Solutions

Sources : HSBC Asset management au 30/12/24. À titre d'illustration uniquement. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. Les compartiments HSBC RIF présentés sont soumis aux risques suivants : Risque de perte en capital, Risque lié à la gestion discrétionnaire, Risque de marché, Risque actions, risque de taux d'intérêt, Risque de crédit, Risque de liquidité, Risque de titrisation, Risque lié aux instruments financiers dérivés, Risque de change.

Performances ESG au 31 décembre 2024

Impact Environnemental | E|*

Grâce à l'Accord de Paris sur le Climat, l'accent est mis sur la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, en particulier celles des entreprises. La prise de conscience globale des enjeux du réchauffement climatique pousse les investisseurs à prendre de plus en plus position pour des entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.

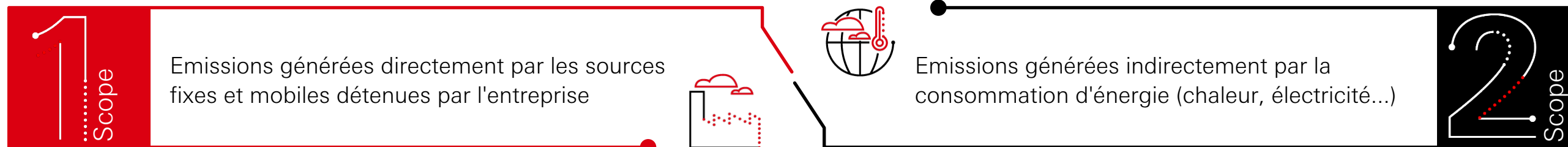
L'intensité carbone correspond au volume de CO2 émis pour un million d'euros de chiffre d'affaires réalisé. Le volume d'émissions de CO2 rapporté au chiffre d'affaires permet de comparer les émetteurs issus de secteurs d'activité différents.

Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (Scope 1 : émissions opérationnelles directes) mais aussi les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise (Scope 2 : achats d'électricité, de vapeur ou de chaleur). Les données carbone sont fournies par S&P Trucost, leader dans l'analyse des risques et de données en matière de carbone et d'environnement et filiale de S&P Dow Jones Indices. L'intensité carbone permet de mesurer l'impact climatique des entreprises et permet la comparaison des portefeuilles.

Néanmoins, l'empreinte ou l'intensité carbone des entreprises sont des indicateurs statiques de l'impact climat qui ne reflètent pas la dynamique des stratégies de transition énergétique mises en place par les entreprises. En effet, certaines entreprises peuvent afficher une forte intensité carbone aujourd'hui bien qu'étant très impliquées dans des projets de transition qui apportent des solutions techniques innovantes pour améliorer leur empreinte carbone et celles de leurs produits. Par exemple, un fabricant d'isolants ou un fabricant de vélos peut émettre un volume important de gaz à effet de serre si l'on ne considère que les émissions de gaz à effet de serre induites. Mais il peut néanmoins contribuer de manière très positive à la transition climatique, si ses produits permettent de générer une quantité significative d'émissions évitées pendant toute leur durée de vie.

Pour respecter l'Accord de Paris sur le climat, il est nécessaire de se pencher aussi sur la réalité de l'engagement stratégique d'une entreprise vers une transition bas carbone. Pour mesurer aujourd'hui cet engagement, le seul indicateur pertinent, selon nous, est celui développé par Carbon4 Finance :

les « **émissions évitées** ». Nous utilisons cet indicateur de mesure du risque climat pour affiner notre analyse de la trajectoire climatique des entreprises. L'inclusion des émissions évitées est cruciale pour aider à comprendre à quel point une entreprise contribue positivement à la transition ; soit par des processus plus efficaces, soit par des produits ou services à faible teneur en carbone.



* HSBC RIF – Europe Equity Green Transition est un fonds thématique dédié à la transition écologique en Europe. En cohérence avec notre ambition pour un avenir durable, nous mettons en avant deux indicateurs environnementaux clés pour mesurer notre impact. Sources : HSBC Asset management. À titre d'illustration uniquement. Décembre 2024.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

Performance ESG¹

|E|nvironnement*

	31/12/22		29/12/23		31/12/24	
	Emissions évitées**	Taux de couverture	Emissions évitées**	Taux de couverture	Emissions évitées**	Taux de couverture
HSBC RIF – Europe Equity Green Transition	-256,8	95%	-192,1	96%	-226,9	96,4%
MSCI Europe GDP weighted	-111,3	85%	-68,3	85%	-54,5	98%

	31/12/22		29/12/23		31/12/24	
	Intensité carbone ²	Taux de couverture ³	Intensité carbone ²	Taux de couverture ³	Intensité carbone ²	Taux de couverture ³
HSBC RIF – Europe Equity Green Transition	149,6	100%	89,7	100%	67,8	100%
MSCI Europe GDP weighted	147,3	98,7%	104,7	98,7%	85	99,3%

1. Le périmètre d’analyse retenu ne comprend que les obligations d’entreprises détenues dans le fonds et dans indice de référence. Les titres émis ou garantis par des gouvernements ou assimilés ne sont pas pris en compte.

2. L’intensité carbone correspond au volume de CO₂ émis pour 1 million d’euros de chiffre d’affaires réalisé.

3. Taux de couverture des données carbone en% de l’actif net.

* HSBC RIF – Europe Equity Green Transition est un fonds thématique dédié à la transition écologique en Europe. En cohérence avec notre ambition pour un avenir durable, nous mettons en avant deux indicateurs environnementaux clés pour mesurer notre impact.

** Emissions évitées (tCO₂e/M€ de la valeur d’entreprise) Donnée disponible depuis 2020. Source : Carbone4

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.

Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk au 31 décembre 2024. À titre d’illustration uniquement.



Bénédicte Mougeot
Gérante actions

Les stratégies d’entreprises pour lutter contre le réchauffement climatique et leurs performances ESG ne peuvent être dissociées.

Le changement climatique et les pressions anthropiques sur l’environnement s’accompagnent de répercussions sociales sans commune mesure (épidémies, migrations, révolutions industrielles,...). HSBC RIF – Europe Equity Green Transition porte nos convictions pour financer la décarbonation de notre société, sans faire de concession sur les pratiques ESG des entreprises détenues en portefeuille.

	E	S	G	ESG
HSBC RIF – Europe Equity Green Transition	6,9	5,9	6,9	6,5
MSCI Europe GDP weighted	7,0	5,4	6,4	6,2

Caractéristiques

Indice de référence	MSCI Europe GDP weighted
Approche ESG	Best in Class
Horizon de placement	5 ans
Actif total au 31/12/2024	253 132 307,1 M€

Label(s)



HSBC RIF – Europe Equity Green Transition est exposé aux principaux risques suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions, risque associé aux petites et moyennes capitalisations et risque de change.

Article 9 SFDR : Le produit a un objectif d’investissement durable.
Document non contractuel

Activités d'engagement initiées sur l'année 2024

Dialogue financier et extra financier

En 2024 les équipes de gestion de HSBC Global Asset Management (France) et l’équipe spécialisée dans les engagements ont rencontré en présentiel ou à distance 330 émetteurs détenus au travers des portefeuilles et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France). Lors de 569 réunions, nous avons abordé les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que les enjeux extra-financiers.

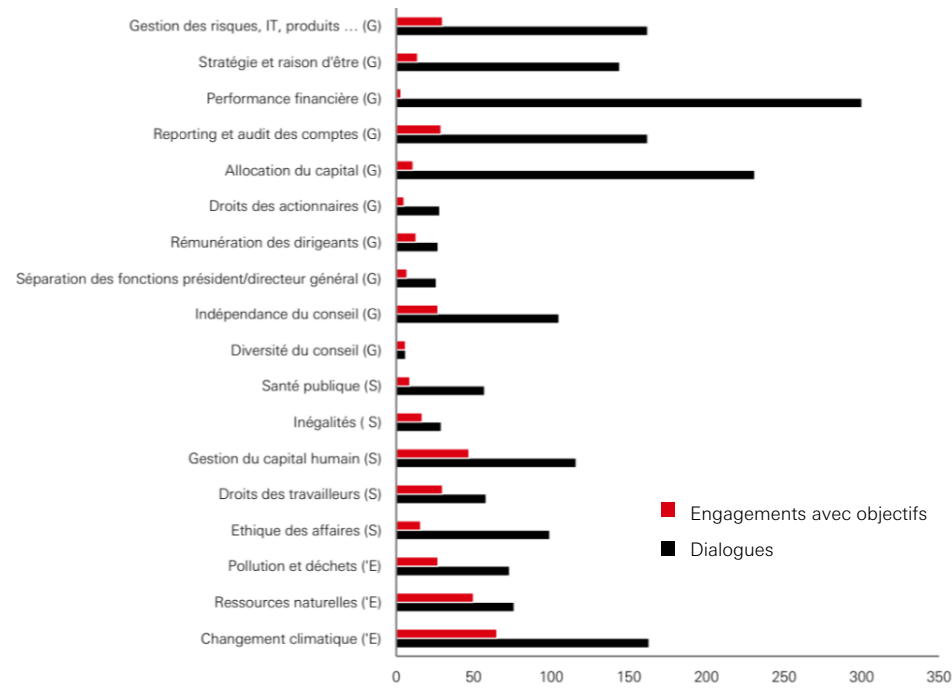
Notre politique d’engagement est fondée sur trois principaux niveaux :

- Engagement actionnarial au niveau de l’entreprise : Gère les risques et les opportunités associés à nos portefeuilles clients par le biais de l’engagement actionnarial et du vote par procuration.
- Engagement actionnarial lié aux fonds : Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable pour certains portefeuilles clients de notre gamme de produits d’investissement durable.
- Engagement actionnarial au niveau du système financier : Traite les risques systémiques et ceux liés au marché qui ont un impact sur nos portefeuilles clients en utilisant différentes approches ; il complète l’engagement actionnarial au niveau de l’entreprise et des fonds.

Questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises.

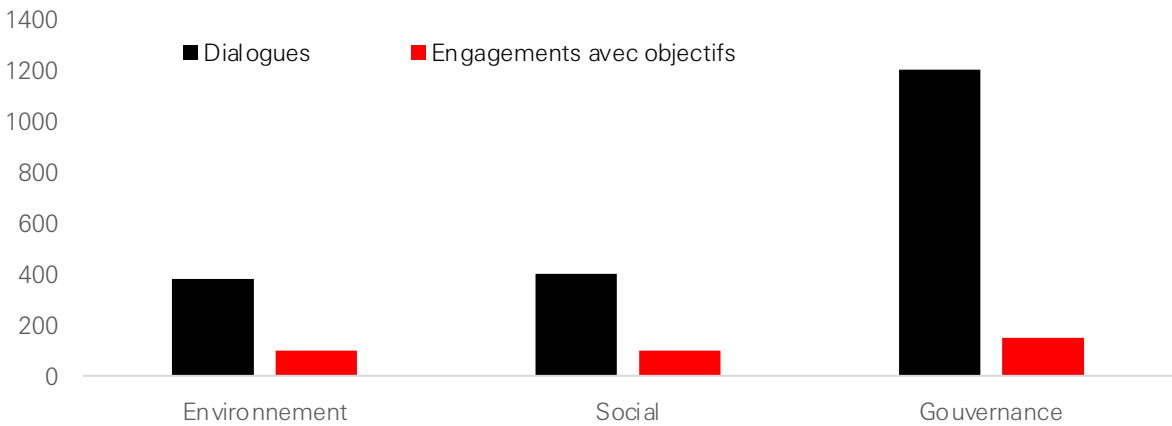
En 2024, l’équipe de gérants et d’analystes d’HSBC Global Asset Management (France) a inclus lors de ses rencontres avec les sociétés, en présentiel ou à distance, des thématiques ESG. Ces entreprises sont prioritairement celles que nous détenons ou pour lesquelles nous avons un intérêt marqué. La plupart des secteurs ont été abordés : automobile (normes CO2 et NOX, véhicules électriques), alimentation et boisson (information aux consommateurs, produits biologiques, emballage), santé (relation laboratoires-médecins), papier (risque de déforestation), pétrole et gaz (stratégie dans le renouvelable), chimie (procédé cryogénique de capture du CO2, gestion des déchets), consommation non durable (obsolescence des produits), finance (financement des activités liées au changement climatique, protection des données de la clientèle), produits de base (protection de l’environnement, prévention de la corruption, travail des enfants), distribution (relation avec les producteurs agricoles, gestion des ressources humaines), transport aérien (pratiques sociales dans les compagnies low cost), sociaux (rétention des talents, diversité et inclusion, rémunération) ...

Engagements et dialogues par thème E, S et G



Source : HSBC Asset Management, 31 décembre 2024. À titre d’illustration uniquement.

Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G



Source : HSBC Asset Management Au 31 décembre 2024. À titre d’illustration uniquement.
Les commentaires et analyses reflètent l’opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. Par conséquent, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d’une décision d’investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ce document et/ou analyse dans ce document.

Nombre d’émetteurs et activités d’engagement initiées sur l’année 2024

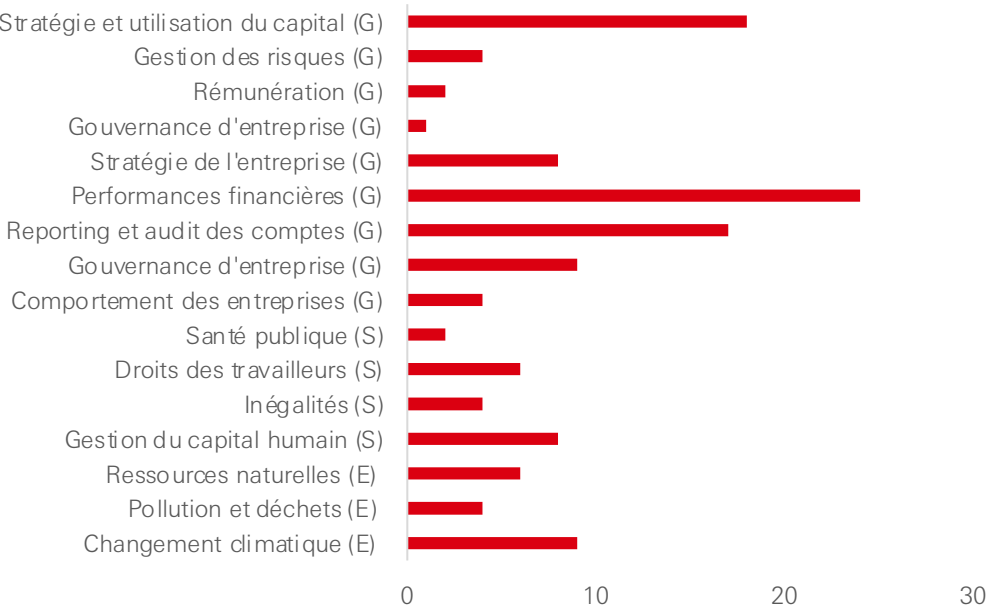
Nombre d’émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation :

22

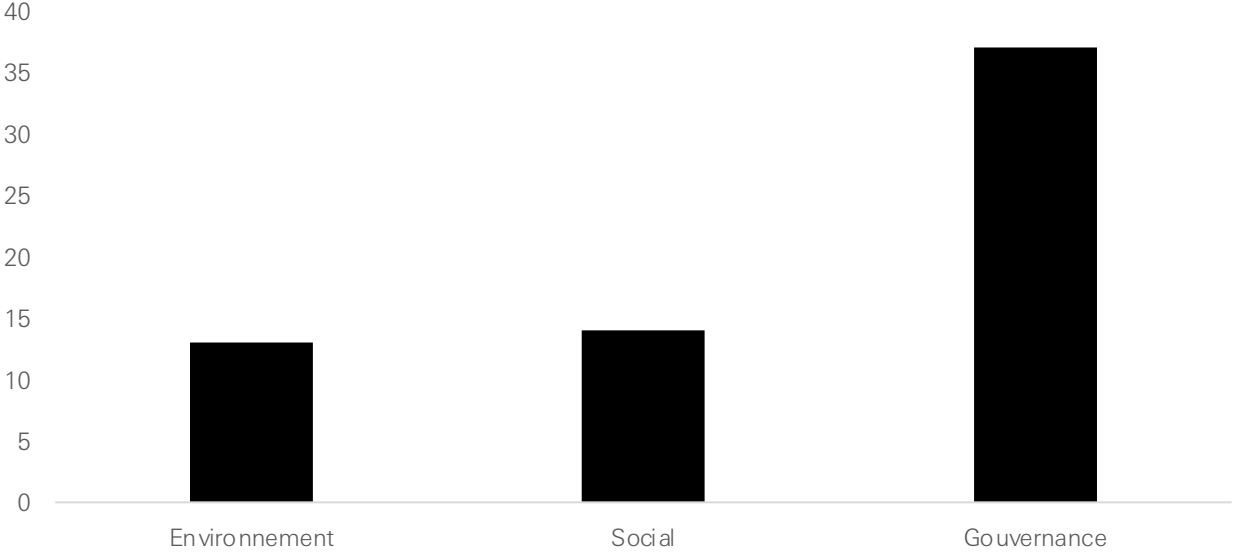
53%

rapporté au nombre d’émetteurs du portefeuille

Engagements par thème E, S et G



Répartition des thèmes selon les catégories E, S et G



Annexes

Agence de notation extra-financière/ESG. Société chargée d'évaluer la politique sociale et environnementale d'une entreprise. Après analyse, elle attribue des notes aux entreprises, dans les différents domaines du développement durable : Environnement, Social ou Gouvernance. Les gérants de fonds ISR utilisent ces notes pour effectuer leur sélection de valeurs. HSBC Global Asset Management (France) utilise les bases de données extra-financières telles que ISS ESG, MSCI ESG Research, S&P Trucost, Sustainalytics, RepRisk, FTSE Green Revenues, Carbon4 Finance, Iceberg Datalab (IDL), Ethifinance ESG ratings, Denominator, Equileap, Ugewald et Transition Pathway Initiative (TPI).

Analyse extra-financière ou analyse ESG. Analyse de la politique environnementale, sociale et de gouvernance des acteurs économiques cotés ou non cotés (entreprises, collectivités...) qui permet de mettre en évidence leur niveau d'implication face aux enjeux du développement durable et la pertinence de leurs initiatives au sein de leur modèle de développement économique. Pour mener à bien cette étude, les analystes extra financiers étudient les rapports publiés par l'entreprise, collectent des données provenant d'organes gouvernementaux, interrogent les dirigeants et les autres parties prenantes (ONG, syndicats, associations...). Les notes d'analyse qu'ils rédigent viennent compléter celles des analystes financiers pour guider le choix des gestionnaires de fonds ou des investisseurs privés.

Analyse financière. Identification des points forts et des points faibles de la stratégie de l'entreprise ou de l'acteur économique, en s'appuyant sur l'analyse de ses comptes, l'évaluation de la dynamique du secteur d'activité, la mesure de la performance économique et le niveau de valorisation de l'action de cette société. Cette analyse, essentiellement économique, peut être complétée d'une analyse extra financière afin de donner une information exhaustive et utile en matière de gestion des risques et d'identification de nouvelles opportunités de valeur ajoutée.

Approche ISR « amélioration de note ». Cette approche vise à sélectionner les valeurs permettant d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG et de l'ensemble des exclusions appliquées par le fonds.

Approche ISR « best-in-class ». Méthode qui se traduit par la sélection en portefeuille des entreprises qui ont les meilleures performances ESG au sein de leur secteur.

Approche ISR thématique. Approche qui se concentre sur les investissements dans des entreprises du domaine du développement durable.

ESG. L'intégration ESG consiste à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des investissements.

ISR. L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Principes pour un Investissement Responsables (PRI). Les Principes pour un Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Transition énergétique (ou transition écologique). La transition énergétique (ou transition écologique) désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Parmi les principales énergies renouvelables, on trouve : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique...

Risque de perte en capital : Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Risque de crédit : Les émetteurs de titres de créance peuvent ne pas honorer leurs obligations de paiement régulier des intérêts et/ou de remboursement du capital. Tous les instruments de crédit sont donc soumis au risque de défaillance. Les titres à plus haut rendement présentent une plus grande probabilité de défaillance.

Risque de marché : Le fonds est soumis au risque de fluctuation des marchés sur lesquels il est investi. La valeur liquidative pourra connaître des variations à la baisse comme à la hausse, en fonction des variations du marché.

Risque de titrisation : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le fonds est autorisé à investir en Asset Backed Securities (ABS), titres moins liquides que les émissions obligataires classiques.

Risque de taux d'intérêt : Le fonds est soumis au risque de fluctuation des taux d'intérêts. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces titres chute, entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux actions : Le fonds est soumis au risque de fluctuation des marchés sur lesquels il est investi. La valeur liquidative pourra connaître des variations à la baisse comme à la hausse, en fonction des variations du marché des actions.

Risque sur les marchés émergents : Il est rappelé que les investissements réalisés dans les marchés émergents présentent par leur nature un plus grand risque et sont plus volatiles que ceux effectués dans les pays développés. Les marchés ne sont pas toujours bien réglementés ou efficaces et les investissements peuvent être frappés de liquidité réduite.

Risque de contrepartie : L'OPC est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation de contrats financiers à terme de gré à gré et/ou de l'acquisition et cessions temporaires de titres. Il s'agit du risque que la contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement...). Dans ce cas, la défaillance de la contrepartie pourrait entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille. Les variations des taux de change entre les devises peuvent avoir un impact significatif sur la performance des produits présentés.

Risque de liquidité : La liquidité est une mesure de la facilité avec laquelle un investissement peut être converti en espèces sans perte de capital et/ou revenu dans le processus. La valeur des actifs peut être impactée de manière significative par le risque de liquidité dans de conditions de marché défavorables.

Risque associé aux produits dérivés : La valeur des contrats sur produits dérivés dépend de la performance d'un actif sous-jacent. Un léger changement dans la valeur de l'actif sous-jacent peut donner lieu à une modification importante de la valeur de l'instrument dérivé. Contrairement aux instruments dérivés réglementés et négociés sur une bourse, les instruments dérivés négociés de gré à gré sont assortis d'un risque de crédit associé à la contrepartie ou l'établissement effectuant la négociation.

Risque opérationnel : Les principaux risques sont liés aux défaillances des systèmes et des procédures. Les processus d'investissement sont contrôlés via des fonctions indépendantes chargées du contrôle des risques ; ils font l'objet d'audits indépendants et sont supervisés par leur autorité de régulation des marchés financiers.

Risque lié la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et titres les plus performants.

Risque de matière de durabilité : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Source : MSCI. Les données MSCI sont réservées exclusivement à un usage personnel et ne doivent être ni reproduites, ni transmises ni utilisées dans le cadre de la création d'instruments financiers ou d'indices.

Les données MSCI ne sauraient constituer ni un conseil en investissement, ni une recommandation de prendre (ou de ne pas prendre) une décision d'investissement ou de désinvestissement.

Les données et performances passées ne sont pas un indicateur fiable des prévisions et performances futures.

Les données MSCI sont fournies à titre indicatif. L'utilisateur de ces données en assume l'entière responsabilité.

Ni MSCI ni aucun autre tiers impliqué ou lié à la compilation, à l'informatisation ou à la création des données MSCI (les "parties MSCI») ne se porte garant, directement ou indirectement, de ces données (ni des résultats obtenus en les utilisant).

Les Parties MSCI déclinent expressément toute responsabilité quant à l'origine, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité, l'adéquation ou l'utilisation de ces données.

Sans aucunement limiter ce qui précède, en aucun cas une quelconque des parties MSCI ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect (y compris les pertes de profits), et ce même si la possibilité de tels dommages avait été signalée (www.mscibarra.com).

Si vous avez un doute sur la pertinence de cet investissement, contactez un conseiller financier indépendant.

INFORMATIONS CONCERNANT TRUCOST, UNE FILIALE DE S&P DOW JONES INDICES, UNE DIVISION DE S&P GLOBAL

Trucost appartient à S&P Dow Jones Indices. Leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement, Trucost évalue les risques relatifs au changement climatique, aux contraintes des ressources naturelles et aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur ensemble. Les entreprises et les organismes financiers ont recours aux renseignements fournis par Trucost afin de comprendre leur exposition à ces facteurs ESG, communiquer sur leur résilience et trouver des solutions révolutionnaires en vue d'opérer pour une économie mondiale plus durable.

L'engagement de S&P Global dans l'analyse environnementale et l'innovation produit nous permet de communiquer aux marchés mondiaux des informations essentielles sur les investissements ESG. Pour davantage d'informations, veuillez consulter www.trucost.com.

Copyright © 2025 S&P Trucost Limited (« Trucost »), une filiale de S&P Dow Jones Indices LLC. Tous droits réservés. Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé ne sont pas destinés à apporter et ne constituent en aucun cas un conseil financier ou d'investissement. Les informations contenues dans cette publication ne peuvent être interprétées ou utilisées dans la prise, ou absence de prise, d'une quelconque décision d'investissement à l'égard d'une société ou d'un titre donné(e) ou servir de conseil juridique. Trucost n'est pas un conseiller en investissement et ne garantit pas la pertinence d'un investissement dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement. La décision d'investir dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement ne doit pas être prise sur la base d'une quelconque déclaration présente dans ce document.

Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé (les « Informations ») ont été élaborés à titre informatif uniquement à partir d'informations généralement accessibles au public provenant de sources jugées fiables. Les Informations ne peuvent en aucun cas être reproduites ou diffusées en totalité ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de Trucost. Les Informations ne peuvent être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, créer des indices, modèles de risque ou analyses ou être utilisées pour émettre, offrir, sponsoriser, gérer, ou commercialiser un quelconque titre, portefeuille, produit financier ou tout autre véhicule d'investissement.

Les données et analyses historiques ne peuvent en aucun cas être considérées comme une indication ou une garantie des analyses, prévisions et projections des performances futures.

Trucost, ses filiales ou fournisseurs de données et concédants tiers (collectivement, les « Parties Trucost ») ne peuvent garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces Informations. Les Parties Trucost ne sauraient être tenues responsables de toute erreur ou omission, qu'elle qu'en soit la cause, qui en découlerait de l'utilisation de ces Informations. LES PARTIES TRUCOST N'APPORTENT AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, CHAQUE PARTIE TRUCOST DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES, L'ADÉQUATION OU LA VALEUR MARCHANDE À TOUTE FIN DONNÉE. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, AUCUNE DES PARTIES TRUCOST NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES INFORMATIONS ENTRAÎNANT DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS (NOTAMMENT LES BÉNÉFICES PERDUS) OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT MÊME SI ELLE S'EST VU NOTIFIER LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Ce qui précède ne saurait exclure ou limiter une quelconque responsabilité que la loi applicable ne peut exclure ou limiter. « Trucost » est la dénomination commerciale de S&P Trucost Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro 3929223 et dont le siège social est situé au 20 Canada Square, Londres E14 5HL, Royaume-Uni.

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management et est destinée à des investisseurs non professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

Ce document ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs. Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Les fonds présentés sont des compartiments de HSBC Responsible Investment Funds, SICAV de droit Français.

Avant toute souscription, les investisseurs doivent se référer au DIC du fonds ainsi qu'à son prospectus. Pour plus de détails sur les risques associés au fonds, les investisseurs doivent se référer au prospectus.

Il est à noter que les parts d'OPCVM de HRIF n'ont pas été et ne seront pas commercialisées aux Etats-Unis ni dans aucun autre territoire, possession ou région sous leur juridiction. De même, elles ne pourront être proposées à un ressortissant des Etats-Unis que dans le cas où la transaction ne contrevient pas aux dispositions de la Loi relative aux Valeurs Mobilières (Securities Law).

De plus amples informations sur notre politique de « investissement responsable » et nos « procédures de mise en œuvre » sont disponibles sur notre site internet. La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds promu tel que décrit dans son prospectus.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026).

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS - Adresse d'accueil : Immeuble Coeur Défense – La Défense 4 – 75419 Paris (France).

www.assetmanagement.hsbc.fr

Copyright © 2025. HSBC Global Asset Management (France). Tous droits réservés.

Document non contractuel, mis à jour en Juin 2025

AMFR_2025_WHOLE_OT_0411. Expires: 30/06/2026

